# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 11 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2022 fixant la liste des emplois de conseiller d'administration de la défense

NOR: ARMH2320238A

Le ministre des armées.

Vu le décret n° 2008-1314 du 12 décembre 2008 modifié relatif à l'emploi de conseiller d'administration de la défense ;

Vu le décret n° 2010-309 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire des corps civils et de certains emplois du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2021-1001 du 29 juillet 2021 autorisant le ministre de la défense à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2010 fixant le nombre des emplois de conseiller d'administration de la défense; Vu l'arrêté du 26 octobre 2022 modifié fixant la liste des emplois de conseiller d'administration de la défense,

#### Arrête:

- Art. 1er. A l'article 2 de l'arrêté du 26 octobre 2022 susvisé, les mots :
- « chef du département systèmes d'information à la délégation à la transformation et à la performance ministérielles du secrétariat général pour l'administration ; »

#### sont supprimés.

- Art. 2. L'article 3 de l'arrêté du 26 octobre 2022 susvisé est ainsi complété :
- « chef du département programme 144, finances et prestations au service du pilotage des ressources et de l'influence internationale de la direction générale des relations internationales et de la stratégie. »
- Art. 3. L'article 3 de l'arrêté du 26 octobre 2022 susvisé est ainsi complété :
- « chef du groupement de soutien de la base de défense de Brive-la-Gaillarde au service du commissariat des armées ;
- « directeur du service local du contentieux de Metz au service du commissariat des armées ;
- « chef du bureau du contentieux de la responsabilité à la direction des affaires juridiques. »
- **Art. 4.** Les dispositions des articles 1<sup>er</sup> et 2 du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> août 2023. Les dispositions de l'article 3 du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- **Art. 5.** Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française. Fait le 11 juillet 2023.

Pour le ministre et par délégation : Le chef de service des ressources humaines civiles, L. Gravelaine